

Diplôme d'aptitude à l'enseignement secondaire I DAES I volée 2024-2026	MASTER OF ARTS EN ENSEIGNEMENT POUR LE DEGRÉ SECONDAIRE I
	Rapport d'évaluation des stages de 1ère année

Contexte et place des stages dans la formation

L'établissement scolaire est un lieu de formation incontournable pour toute personne se destinant à l'enseignement. Le cursus de la voie Master of Arts en enseignement pour le degré secondaire I prévoit plus d'un tiers de la formation en situation réelle dans les écoles du CO. Des enseignants-formateurs¹ y sont sollicités pour participer à la formation des futurs enseignants. En tant que tels, leur mission répond à deux grandes fonctions : accompagner l'étudiant concerné et participer à l'évaluation de ses compétences.

Les stages constituent un choix pédagogique permettant à l'étudiant aussi bien un contact direct avec la pratique comme source de connaissances et moyen de formation que la découverte des réalités du métier d'enseignant et l'accumulation des premiers éléments d'une expérience professionnelle en situation.

Le stage de la première année de formation se déroule tout au long de l'année scolaire pour permettre une véritable immersion. Il ne constitue pas des parties isolées d'un tout ou des pièces détachables du reste du programme de formation. En ce sens, les unités d'enseignement/de formation «stage» (UE de stages) participent conjointement avec les autres unités des modules² à la poursuite des objectifs généraux et plus particulièrement à la construction de ressources particulières pour exercer la profession d'enseignant.

En première année (semestre 1 et 2) les UE de stages se répartissent de la façon suivante :

- 8 ECTS³ de **stage en responsabilité partagée – M1** avec exploitation pour moitié dans le module 1 (connaissances didactiques disciplinaires et interdisciplinaires : stage d'enseignement et bilans de formation 6 ECTS) et pour la seconde moitié dans le module 3 (identité et savoir-faire professionnels : stage d'enseignement 2 ECTS); L24.00418 AA et L24.00131 SP

¹ La forme grammaticale masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes

² On trouvera une description détaillée ainsi que les aspects traités des différents modules dans le document consacré au plan d'études.

³ Pour rappel, 1 ECTS (European Credit Transfer System) correspond à une charge de travail d'environ 30 heures pour l'étudiant-e.

- 4 ECTS de **stage en responsabilité partagée dans des situations scolaires difficiles** articulé avec les autres UE dans le module 2 (connaissances socio-culturelles, socio-affectives et pédagogiques 2 ECTS, au SA) et dans le module 3 (identité et savoir-faire professionnels : stage d'enseignement 2 ECTS, au SP); L24.00046 SA et L24.00405 SP
- 2 ECTS de **stage en responsabilité partagée d'activités scolaires «hors cours»** également inclus dans le module 2 (SP) et le module 3 (SA). L24.00048 SA et L24.00403SP

La partie «stage en responsabilité partagée» (8 ECTS) correspond à 60 périodes d'enseignement encadrées par les enseignants-formateurs alors que la partie «stage dans des situations difficiles ou particulières» (4 ECTS) correspond à 30 périodes d'enseignement également encadrées par les enseignants-formateurs mais qui sont difficiles et/ou particulière du point de vue du stagiaire. La partie du stage consacrée aux activités scolaires hors cours équivaut à 60 heures de travail pour le stagiaire.

Fonctions et buts du rapport d'évaluation

Le rapport d'évaluation est destiné essentiellement à «faire le point» sur les progrès, les acquis et les besoins du stagiaire (évaluation formative). Mais c'est aussi sur la base d'un avis explicite et commenté sur les compétences professionnelles de l'étudiant que les UE de stages sont désignées comme acquises ou non (évaluation certificative) par les enseignants-formateurs ou, selon les établissements, par l'équipe pédagogique en place. La décision est ensuite transmise à la formation des enseignants (CERF).

Le rapport d'évaluation est un document écrit **qui compte en tout entre 18'000 et 22'000 caractères espace non compris**. Il poursuit trois buts principaux : analyser le parcours de formation du-de la stagiaire, dresser le bilan de ce qui a été appris et désigner les compétences qui restent encore à acquérir et les moyens d'y parvenir dans la phase ultérieure (2ème année de stage). Les personnes en charge du stagiaire et le stagiaire lui-même participent à son élaboration.

Contenu du rapport d'évaluation

Compte tenu de la variété des possibilités, des situations et des contraintes inhérentes à chaque établissement, le canevas proposé pour la constitution du rapport d'évaluation n'est pas applicable à toute situation de stage. Pour jouer pleinement son rôle de soutien à la démarche de stage, il demande à être utilisé avec souplesse et sens critique. En quelque sorte, il se veut plus un «recueil de suggestions» perfectible, demandant à être enrichi et parachevé à l'envie selon les besoins et les goûts de chacun amené à en faire usage.

Le rapport d'évaluation est articulé en quatre parties : une partie descriptive, une partie de bilan de compétences, une partie prospective et une partie décisionnelle.

Ces différentes parties sont généralement élaborées conjointement par l'ensemble des enseignants-formateurs ET le stagiaire. Pour chaque partie, des sous-parties par disciplines peuvent éventuellement être rédigées individuellement par les différentes personnes qui accompagnent le stagiaire. Un seul et unique document final doit être remis au CERF.

1. PARTIE DESCRIPTIVE

Partie descriptive et d'appréciation de l'expérience de stage élaborée par le stagiaire fournissant :

- a. une description des contextes de la situation de stage :
 - présentation du lieu de stage, des enseignants-formateurs, des types de classe, du contrat pédagogique, des objectifs de formation personnels, de la planification prévue ;
- b. un compte-rendu des activités réalisées par le-la stagiaire :
 - répartition du temps de travail en fonction des disciplines, des degrés et niveaux scolaires, des «types de stage» (en suivi, dans des situations scolaires difficiles, d'activités scolaires hors-cours), nature de l'encadrement, progression dans la prise en charge ;
- c. un regard critique sur la période de stage dans le but de favoriser le questionnement ainsi que la mise à distance par rapport à des situations vécues :
 - vécu de l'étudiant tels que la conception de l'enseignement, la place occupée en tant que stagiaire dans l'école et dans la dynamique de l'équipe enseignante ;
 - aspects du travail en termes d'évolutions, de facilités éprouvées, de difficultés rencontrées, de difficultés maîtrisées, de lacunes identifiées, de liens effectués ou non, entre théorie et pratique ;
 - bilan intermédiaire dressé à la fin de cette première année.

2. PARTIE BILAN DE COMPETENCES

Cette seconde partie du rapport d'évaluation est rédigée par l'enseignant-formateur ou l'équipe pédagogique. Un référentiel de compétences est proposé sur le site du CERF, il peut servir de fil rouge pour cette partie. <http://www3.unifr.ch/cerf/fr/enseignement-au-secondaire-1/>

3. PARTIE PROSPECTIVE

Les questionnements issus de la première période de formation pratique, une ébauche d'objectifs de formation pour la prochaine période de formation ainsi que les moyens et les conditions de progression pour y parvenir trouvent leur place dans cette partie du rapport d'évaluation. Rédigée conjointement par l'enseignant-formateur (ou l'équipe pédagogique) et le stagiaire, elle sera transmise par l'étudiant sur son prochain lieu de stage.

Les aspects, composantes et compétences que l'étudiant doit encore consolider ou construire durant son stage de deuxième année seront décrits et commentés.

4. PARTIE DECISIONNELLE

Dans cette partie il s'agit, d'une part de rédiger un texte descriptif permettant d'établir un portrait global du stagiaire et d'autre part, de se prononcer sur l'acquisition ou non des UE des stages. Cette partie finale du rapport d'évaluation relève essentiellement de la responsabilité des enseignants-formateurs.

Les aspects servant à établir le portrait global du-de la stagiaire peuvent porter sur l'intégration dans l'établissement, la communication avec les partenaires de l'éducation, la planification de l'enseignement, la conduite de la classe, la pratique réflexive.

Les stages ne peuvent pas être acquis ou non acquis par discipline mais uniquement par R011.

Le bilan de compétences et le portrait global de _____
(nom et prénom du-de la stagiaire) me-nous permet-tent de proposer la décision suivante :

Stage en responsabilité partagée – M1.

L24.00418 (6 ECTS) et L24.00131 (2 ECTS)

Acquis Non acquis

Stage en responsabilité partagée dans des situations scolaires
difficiles et/ou particulières. L24.00046 et L24.00405 (4 ECTS)

Acquis Non acquis

Stage d'activités en responsabilité partagée d'activités scolaires «hors
cours». L24.00048 et L24.00403 (2 ECTS)

Acquis Non acquis

Signature des enseignants-formateurs :

Nom, prénom

Nom, prénom

Nom, prénom

Lieu : _____

Date : _____

Signature du stagiaire :

Lieu : _____

Date : _____

5. INFORMATIONS DE SUIVI

Cette partie remplie par les enseignants-formateurs, est la seule du rapport qui sera transmise aux enseignants-formateurs des stages de Master 2. L'objectif est de permettre un meilleur suivi du stagiaire. Ainsi, sont attendues ici d'éventuelles informations concernant des aspects à prendre en compte pour la suite de l'encadrement tels que des compétences particulières du stagiaire, des difficultés voire des éléments travaillés au Master 1 sur lesquels un suivi ultérieur serait souhaitable.

Ce rapport d'évaluation (sous **format papier** ou **électronique** mais en **un seul document** par stagiaire) est à transmettre au Centre d'enseignement et de recherche pour la formation à l'enseignement au secondaire (CERF) à la fin de la période de stages, mais au plus tard le **9 juillet 2025** par **courrier postal** (ou par courriel, avec signatures valides en mettant tous les EF en copie) à l'adresse suivante :

UNIVERSITE DE FRIBOURG
CERF
Pascale Spicher
Rue P.-A. Faucigny 2
1700 FRIBOURG
PASCALE.SPICHER@UNIFR.CH